

Séance ordinaire du 6 mars 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue le lundi 6 mars 2023, à 19 h 00 à la salle du conseil située au 317, rue des Érables.

Sont présents : Mme Dolorès Drouin, siège 1
 Mme Nathalie Mercier, siège 2
 M. Roger Drouin, siège 3
 M. Frédéric Forgues, siège 4
 M. Éric Drouin, siège 5
 M. Jocelyn Desrochers, siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre.

Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

La présidente d'assemblée déclare ouverte la séance ordinaire du 6 mars 2023.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2303-028

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu;

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1- Ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance;
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour;

2- Greffe

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2023, dispense de lecture;
- 2.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-04 décrétant une dépense de 1 934 000 \$ et un emprunt de 1 934 000 \$ pour les travaux d'aménagement du terrain des loisirs;

3- Administration générale

- 3.1 Autorisation de paiement des comptes;
- 3.2 Soumissions pour l'émission de billets;
- 3.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 603 000 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2023;
- 3.4 Nomination des représentants à la table de concertation des aînés pour l'année 2023;
- 3.5 Autorisation de signatures du bail – Location à Desjardins;

4- Aménagement et urbanisme

- 4.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment;

5- Loisirs et culture

- 5.1 Autorisation de signature du protocole d'entente - Terrain de pétanque;
- 5.2 Compensation financière – Canalisation d'un tronçon du ruisseau Bella;
- 5.3 Motion de remerciement;
- 5.4 Embauche nouvelle coordonnatrice camp de jour des Anges;

6- Sécurité publique

Aucun sujet

7- Hygiène du milieu

Aucun sujet

8- Travaux publics

- 8.1 Demande d'installation de deux (2) nouveaux luminaires à Hydro-Québec;

- 8.2 Balayage de rues pour l'année 2023;
- 8.3 Scellement de fissures pour l'année 2023;

- 9- Correspondance
- 10- Résumé des activités mensuelles
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. Greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2023;

2303-029

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu, QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2023 est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-04 décrétant une dépense de 1 934 000 \$ et un emprunt de 1 934 000 \$ pour les travaux d'aménagement du terrain des loisirs

La conseillère Dolorès Drouin donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2023-04 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'aménagement du terrain des loisirs.

La conseillère Dolorès Drouin dépose le projet du règlement 2023-04 intitulé règlement décrétant une dépense de 1 934 000 \$ et un emprunt de 1 934 000 \$ pour les travaux d'aménagement du terrain des loisirs.

3. Administration générale

3.1 Autorisation de paiement des comptes

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes à payer;

2303-030

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu, QUE le Conseil municipal de Saints-Anges autorise le paiement de la liste des comptes suivants :

Dépôts directs # 502 753 à # 502 779	121 880,63 \$
Prélèvements # 2 746 à # 2 760	<u>20 807,01 \$</u>
Pour un total de	142 687,64 \$

QUE la greffière-trésorière émet un certificat de crédits disponibles pour ces dépenses

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2 Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 mars 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 10 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 mars 2023
Montant :	603 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mars 2023, au montant de 603 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

68 600 \$	4,86000 %	2024
72 000 \$	4,86000 %	2025
75 600 \$	4,86000 %	2026
79 300 \$	4,86000 %	2027
307 500 \$	4,86000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,86000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE

68 600 \$	4,92000 %	2024
72 000 \$	4,92000 %	2025
75 600 \$	4,92000 %	2026
79 300 \$	4,92000 %	2027
307 500 \$	4,92000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,92000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

68 600 \$	5,15000 %	2024
72 000 \$	4,95000 %	2025
75 600 \$	4,70000 %	2026
79 300 \$	4,55000 %	2027
307 500 \$	4,50000 %	2028

Prix : 98,30900

Coût réel : 5,07921 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

2303-031

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Forgues et résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saints-Anges accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 mars 2023 au montant de 603 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2016-11 et 2017-03. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 603 000 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saints-Anges souhaite emprunter par billets pour un montant total de 603 000 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-11	202 600 \$
2016-11	314 100 \$
2017-03	86 300 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2016-11 et 2017-03, la Municipalité de Saints-Anges souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges avait le 20 février 2023, un emprunt au montant de 603 000 \$, sur un emprunt original de 928 900 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2016-11, 2016-11 et 2017-03;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 20 février 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 13 mars 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2016-11, 2016-11 et 2017-03;

2303-032

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Drouin et résolu,

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 mars 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	68 600 \$	
2025.	72 000 \$	
2026.	75 600 \$	
2027.	79 300 \$	
2028.	83 300 \$	(à payer en 2028)
2028.	224 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2016-11 et 2017-03 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 mars 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 13 mars 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2016-11, 2016-11 et 2017-03, soit prolongé de 21 jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.4 Nomination des représentants de la Municipalité de Saints-Anges à la table de concertation des aînés (ées) pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges nomme des représentants à la table de concertation des aînés (ées);

2303-033

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

QUE le Conseil municipal de Saints-Anges nomme Mme Carole Santerre et M. Jocelyn Desrochers comme représentants de la Municipalité à la table de concertation des aînés (ées) pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.5 Autorisation de signatures du bail – Location à Desjardins

CONSIDÉRANT QUE le bail signé entre la Municipalité et Desjardins pour la location des locaux au bureau municipal est venu à échéance;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins veut poursuivre la location en réduisant la superficie louée, soit conserver uniquement l'espace du guichet;

2303-034

Il est proposé par la conseillère Dolorès Drouin et résolu,

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale à signer le bail pour la location d'un espace du bureau municipal à Desjardins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. Aménagement et urbanisme

4.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

5. Loisirs et culture

5.1 Autorisation de signature du protocole d'entente - Terrain de pétanque

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement du terrain de pétanque est admissible à la demande d'aide financière au programme PRIMADA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le protocole d'entente établissant les droits et les obligations de la Municipalité relatifs aux travaux subventionnés dans le cadre de ce projet;

2303-035

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu,

QUE le conseil municipal de Saints-Anges autorise la mairesse, Mme Carole Santerre de procéder à la signature du protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.2 Compensation financière – Canalisation d'un tronçon du ruisseau Bella

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le ruisseau Bella n'est pas canalisé sur toute sa longueur et de laisser le ruisseau ouvert sur le terrain est un risque pour la sécurité des usagers et brime l'utilisation de l'espace de jeux à son plein potentiel;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin d'obtenir l'autorisation de canaliser un tronçon du ruisseau Bella;

CONSIDÉRANT QU'une contribution financière de 26 801,45 \$ pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques est exigée;

2303-036

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Drouin et résolu,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la compensation financière au montant de 26 801,45 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.3 Motion de remerciements

Le Conseil municipal de Saints-Anges donne une motion de remerciements à Mme Josiane Poulin, coordonnatrice du Camp de jour des Angés. Elle a été à l'emploi du camp de jour pendant 6 ans, dont 5, à titre de coordonnatrice. Une lettre lui sera envoyée pour la remercier de son excellent travail.

5.4 Embauche nouvelle coordonnatrice Camp de jour des Angés

CONSIDÉRANT le départ de Mme Josiane Poulin à titre de coordonnatrice du Camp de jour des Angés;

CONSIDÉRANT QUE Mme Jasmyne Simard est à l'emploi du camp de jour depuis six ans comme monitrice et elle répond à toutes les exigences pour remplir la fonction de coordonnatrice de camp de jour;

2303-037

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Forgues et résolu,

QUE la Municipalité de Saints-Angés procède à l'embauche de Mme Jasmyne Simard comme coordonnatrice du camp de jour des Angés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Sécurité publique

Aucun sujet

7. Hygiène du milieu

Aucun sujet

8. Travaux publics

8.1 Demande d'installation de deux (2) nouveaux luminaires à Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges a procédé au prolongement de la rue Industrielle;

CONSIDÉRANT la réalisation du prolongement des installations électriques par Hydro-Québec dans la dernière semaine;

2303-038

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu,

QUE le conseil municipal demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de deux (2) nouveaux luminaires dans la rue Industrielle.

QUE le conseil municipal s'engage à payer les frais relatifs à cette installation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 Balayage de rues pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE Les immeubles 118 inc soumette un prix pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les équipements utilisés permettent une qualité et une vitesse d'exécution des travaux;

2303-039

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

QUE la Municipalité de Saints-Anges octroie le contrat de balayage de rues au coût de 165 \$/heure pour le balai aspirateur et de 145 \$/heure pour le tracteur muni d'un tasseur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.3 Scellement de fissures pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QU'Asphaltek soumet un prix pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT la performance des produits ainsi que des méthodes d'application;

2303-040

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu,

QUE la Municipalité de Saints-Anges retienne la soumission d'Asphaltek au coût de 2,30 \$ du mètre linéaire pour plus de 5 000 mètres plus taxes et en cas de besoin, le coût d'utilisation de boudin est de 0,30 \$ du mètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Correspondance

10. Résumé des activités mensuelles

11. Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

12. Levée de la séance

2303-041

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu,

Que la séance soit levée et la séance est levée à 19 h 34.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Carole Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé) Carole Santerre

Carole Santerre, Mairesse

(Signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson,
Directrice générale et greffière-trésorière